

Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



RAPPORT FINANCIER
TRIMESTRIEL



2^e TRIMESTRE (T2)

Pour les 6 mois terminés le 30 septembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT	2
1.1. MANDAT	2
1.2. MISSION, VISION ET VALEURS.....	2
1.3. PROFIL ADMINISTRATIF ET FINANCEMENT	3
1.4. CENTRE D'INNOVATION EN INFRASTRUCTURES.....	4
2. RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2016-2017	7
2.1. SOMMAIRE	8
2.2. PERSPECTIVES.....	8
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	11
3.1. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS.....	11
3.2. FLUX DE TRÉSORERIE	13
3.3. ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES	13
3.4. RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	20
4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI.....	22
4.1. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE	22
4.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2016	23
4.3. ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2016.....	24
4.4. ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2016.....	25
4.5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES SIX (6) MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 2016	26
4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES	27

A nighttime photograph of a bridge over water, with city lights in the background. The image is overlaid with various red graphic elements: a vertical bar of red lines on the left, two horizontal red bars at the top, a large red arc on the bottom left, and several horizontal red bars at the bottom. The text is centered in the lower half of the image.

+ SECTION 1
STATUT

1. STATUT

PJCCI a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100% de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État mandataire mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la LGFP. À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est une société d'État mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1. Mandat

PJCCI est gestionnaire de tous les ponts et tunnels de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal soit les ponts Champlain et Jacques-Cartier, le pont de contournement de l'Île des Sœurs, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel Melocheville et deux infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade du pont Champlain.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- des opérations;
- des inspections;
- de l'entretien;
- des réparations et/ou de la réhabilitation;
- de la sécurité;
- de la coordination avec les intervenants municipaux et provinciaux;
- de la gestion des sites contaminés.

1.2. Mission, vision et valeurs

Notre mission

Gérer de manière systémique afin d'assurer la sécurité et la pérennité des infrastructures majeures qui lui sont confiées en préconisant une approche de développement durable.

Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.

1.3. Profil administratif et financement

Les principales activités de PJCCI sont réparties dans deux domaines précis :

Exploitation

L'Exploitation inclut la Planification, l'Ingénierie, l'Environnement, le bureau de projets Champlain, la Construction et Opérations et entretien. Ces groupes sont appuyés par un expert en gestion de projets et un conseiller en santé et sécurité au travail.

Les services Planification, Ingénierie, Construction et Projets planifient et gèrent les activités ayant trait à la gestion des actifs et aux principaux projets de construction, de réfection et de réparation se rapportant aux composantes des ouvrages d'ingénierie civils et routiers, telles que les piles, poutres, tabliers, structures d'acier, tunnel, fondations, pavage et peinture ainsi que les composantes mécaniques et électriques associées à ces ouvrages.

Le bureau de projets Champlain assure la réalisation du programme d'entretien majeur du pont Champlain actuel et offre son support à Infrastructure Canada dans le cadre du projet du Corridor du nouveau pont Champlain (CNPC).

Le service Opérations et entretien supervise et gère les contrats suivants :

- Déneigement et épandage d'abrasifs ;
- Nettoyage et entretien des routes ;
- Aménagement paysager;
- Remplacement des glissières de sécurité;
- Obturation des fissures et lubrification des appuis;
- Réparation des « nids de poule » dans la chaussée et les tabliers de ponts;
- Entretien et exploitation des systèmes de contrôle des feux de voie, panneaux à messages variables (PMV) et caméras de surveillance;
- Distribution électrique et éclairage routier.

Services administratifs

Des services administratifs, tels que les Affaires juridiques, l'Approvisionnement, les Finances, les Technologies de l'information, les Ressources humaines et les Communications soutiennent ces secteurs.

Les professionnels spécialisés de l'équipe de PJCCI ont un vaste savoir-faire et une grande expérience en gestion des infrastructures de ponts et chaussées ainsi qu'en génie. Les

partenariats solides que PJCCI a établis au fil des ans jouent un rôle essentiel dans la gestion de ses infrastructures et dans la réalisation de ses projets.

PJCCI doit assurer la sécurité de ses infrastructures en tout temps. La Société a mis en place des programmes d'inspection jumelés à des relevés détaillés et des investigations supplémentaires, s'assurant ainsi de disposer de l'information pertinente et à jour pour la prise de décisions éclairées relatives aux programmes d'entretien et de réfection à court, moyen et long terme.

PJCCI opère dans un environnement complexe où de nombreux facteurs externes peuvent avoir une incidence sur sa planification. Sur le plan financier, PJCCI maintient sa vigilance en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics.

PJCCI est entièrement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, tels des baux et des permis contribuent à son financement, mais de façon très minimale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent afin d'en maximiser la durée de vie et la sécurité.

1.4. Centre d'innovation en infrastructures

Depuis sa création en août 2015, le Centre d'innovation en infrastructures (CII) travaille en collaboration avec les divers services de PJCCI et en partenariat avec les groupes de recherche universitaire pour concevoir des outils qui permettront à PJCCI de développer et promouvoir son expertise dans le but d'assurer la pérennité des structures.

En effet, le CII supporte PJCCI dans le développement et l'intégration de solutions novatrices en termes de techniques et de matériaux de construction novateurs en s'appuyant sur une expertise pointue et sur des stratégies globales et durables en lien avec la gestion et l'entretien d'infrastructures majeures dans un objectif de prolonger leur durée de vie utile.

Les travaux

Au cours du deuxième trimestre du présent exercice, les activités du CII ont pris une ampleur plus importante, notamment par la concrétisation de plusieurs projets de recherche universitaire relatifs au développement de nouveaux bétons, en vue d'améliorer la durée de vie des structures. Des études inédites sont également prévues sur la performance sismique et résistance au vent du pont Jacques-Cartier. Les projets se déclinent en trois volets.

1. Études et analyses effectuées à l'interne

Deux études portent sur l'évaluation du pont Jacques-Cartier en termes d'opportunités de prolongation de sa durée de vie ainsi qu'une analyse de ses besoins en réhabilitation sismique. Une autre étude se penche sur les systèmes de protection des structures.

2. Projets de recherche en collaboration universitaire

En collaboration avec l'École Polytechnique de Montréal et l'Université McGill, trois projets sont en cours sur les bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUP) et le collage de matériaux composites (PRF) pour le renforcement et la réhabilitation durable de piles, de poutres et de dalles de ponts. De plus, en collaboration avec l'Université Laval, un projet de recherche est en démarrage sur le suivi environnemental de la mise en lumière du pont Jacques-Cartier.

3. Études et contrats spécifiques en support au service de l'ingénierie

Dans ce volet de son mandat, le CII pilote la préparation et le suivi d'un contrat relatif à l'étude d'évaluation de la performance sismique et l'étude d'un avant-projet de réhabilitation parasismique du pont Jacques-Cartier et du pont Clément. Une étude sur la réalisation d'essais en soufflerie sera lancée pour répondre à un besoin exprimé dans une étude de capacité portante réalisée par le service Ingénierie.

Le Centre est actuellement à raffiner ses orientations et son plan de fonctionnement pour cerner les besoins en innovation des différents services de PJCCI ainsi que développer un mécanisme de rayonnement de son expertise.



+ SECTION 2

RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2016-2017

2. RÉTROSPECTIVE DU T2 DE 2016-2017

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ce rapport financier trimestriel présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016 (T2). Il doit être lu conjointement avec les états financiers non audités intérimaires et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de 2015-2016 de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers non audités intérimaires de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Le 16 juillet 2015, par le décret C.P. 2015-1112, son Excellence le Gouverneur Général en conseil donne instruction à PJCCI, en vertu de l'article 89 de la *LGFP* :

- a) d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales;
- b) de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise.

La Société a complété la modification de ses directives et pratiques en lien avec les dépenses liées aux voyages, à l'accueil, aux conférences et événements en les harmonisant aux instruments applicables du Conseil du trésor.

Le tableau suivant fait état des frais de déplacements, d'accueil et de conférences du 2^e trimestre de l'exercice financier 2016-2017 :

	3 mois Trimestre 2	6 mois Terminés le 30 septembre 2016
<i>(En milliers de dollars)</i>		
Déplacements	11.6	21.4
Accueil	4.5	8.3
Conférences	10.6	12.5
TOTAL	26.7	42.2

Le 1^{er} octobre 2016, Revenu Québec a modifié le statut de PJCCI en ce qui a trait au traitement des taxes de vente. PJCCI s'est ainsi vu octroyer le statut d'« Organisme sans but lucratif (OSBL) », ce qui a eu pour effet de réduire le taux de récupération de la TPS payée par PJCCI de 100% (situation avant le 1^{er} octobre 2016) à 50%. Le traitement de la TVQ demeure inchangé, la Société réclamant toujours le remboursement de 50% des sommes payées.

2.1. Sommaire

PJCCI déclare un excédent de 29,3 M\$ pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2016 (16,5 M\$ — 2015). Le déficit avant le financement public était de 116,9 M\$ au 30 septembre 2016 (112,5 M\$ — 2015).

Pour l'exercice en cours, les produits totaux cumulés ont été de 0,6 M\$ (1,3 M\$ — 2015). Les produits sont, dans leur ensemble, demeurés stables.

Au cours de la même période, la dette nette diminue de 3,6 M\$, pour atteindre un total de 37,9 M\$. Les actifs financiers ont augmenté de 16,3 M\$. La variation des montants reçus et à recevoir du gouvernement fédéral est principalement à l'origine de ce changement.

Les acquisitions d'immobilisations ont atteint durant le second trimestre de l'exercice en cours 39,8 M\$ (31 M\$ — 2015). Elles consistent essentiellement en des dépenses de 23,1 M\$ pour le pont Honoré-Mercier, de 11,8 M\$ pour le pont Jacques-Cartier, 4,6 M\$ pour l'Estacade et de 0,3 M\$ pour divers autres projets.

2.2. Perspectives

Les dépenses d'entretien des ponts et infrastructures connexes demeurent à des sommets historiques. Les réparations du pont Champlain continuent à mobiliser des dépenses importantes pour adresser les conclusions des derniers rapports d'inspection et des résultats obtenus par l'instrumentation. D'autres projets financés par le gouvernement se poursuivent, y compris les travaux de réfection en cours au pont Honoré-Mercier, à l'Estacade et au pont Jacques-Cartier.

Les travaux d'entretien et de réfection à venir sont encore importants avec la réfection continue ou la construction de projets d'envergure :

1. Afin de maintenir le pont Jacques-Cartier dans une perspective à long terme, PJCCI a développé un plan de réfection majeure portant sur les différents éléments de la structure;
2. Pour le pont Champlain, les réparations prévues au programme décennal continueront de s'imposer. À ce jour, plus de 71% des poutres de rive ont été renforcées afin d'atténuer les risques associés à leur état. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2017-2018;

3. Des travaux requis et nécessaires pour le maintien des actifs sont planifiés sur l'autoroute Bonaventure, le pont Honoré-Mercier, le tunnel de Melocheville et l'Estacade du pont Champlain;
4. D'importantes mesures d'atténuation environnementales s'imposent pour contenir et traiter les eaux souterraines contaminées sur des terrains gérés par PJCCI dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest). Les travaux visant les secteurs Ouest et Est ont débuté au cours de l'exercice 2016-2017;
5. En vue des festivités du 150^e anniversaire de la Confédération et du 375^e anniversaire de Montréal, la mise en place d'un système de mise en lumière architectural est actuellement en cours sur la structure du pont Jacques-Cartier et se terminera au printemps 2017.

PJCCI est fière de son effectif dont la force réside dans son engagement absolu envers l'atteinte de son résultat stratégique. Le financement à long terme fourni par le gouvernement permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la population et l'économie.



+ SECTION 3
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1. Résultats des opérations

3.1.1. État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des six (6) mois se terminant le 30 septembre 2016, les actifs financiers totaux ont augmenté de 16,3 M\$ pour atteindre 116,6 M\$ comparativement à 100,4 M\$ au 31 mars 2016. Comme au cours des exercices précédents, un facteur déterminant de la variation des actifs financiers est la date de réception des crédits fédéraux qui comprennent le financement pour les grands projets d'investissement et les charges d'exploitation.

La situation de trésorerie nette de PJCCI a diminué de 36,3 M\$ au cours du T2 pour atteindre un montant de 37,7 M\$ au 30 septembre 2016 (74 M\$ au 31 mars 2016). Cette diminution au cours du trimestre est notamment attribuable au paiement des opérations courantes.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 15,2 M\$ passant de 84,3 M\$ au 31 mars 2016 à 99,5 M\$ au 30 septembre 2016. Cette augmentation est attribuable en grande partie à la variation des activités des différents chantiers en cours, le second trimestre correspondant à la période la plus active de l'année au niveau des chantiers.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux et des garanties contractuelles dans le respect des exigences d'exécution. Ces retenues de garantie ont augmenté de 2,6 M\$ pour atteindre 15,4 M\$ au 30 septembre 2016 (12,8 M\$ au 31 mars 2016). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Au cours du dernier trimestre, PJCCI a revu les hypothèses sous-jacentes aux obligations environnementales. Une augmentation du passif lié à la révision des hypothèses de 0,4 M\$ a été constatée. De plus, les travaux prévus aux secteurs Ouest et Est de l'autoroute Bonaventure ont débuté et engendré des dépenses de l'ordre de 5,6 M\$, venues réduire d'autant le passif environnemental. Suite à ces imputations et révisions, les obligations environnementales ont diminué de 5,2 M\$ pour atteindre 38 M\$ au 30 septembre 2016 (43,2M\$ au 31 mars 2016).

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 24,1 M\$ pour un total de 526,3 M\$ par rapport aux états financiers du 31 mars 2016 (502,2 M\$). Ce total comprend des achats d'immobilisations de 39,8 M\$ moins des charges d'amortissement de 15,7 M\$. Les grands

travaux concernés par ces acquisitions sont notamment ceux du pont Honoré-Mercier (23,1 M\$), du pont Jacques-Cartier (11,8 M\$), de l'Estacade (4,6 M\$) et divers autres travaux totalisant 0,3 M\$.

Les charges payées d'avance au cours de la période ont augmenté de 1,5 M\$. Cette augmentation est due notamment aux paiements de charges imputables aux périodes subséquentes et à l'imputation périodique des avances faites aux fournisseurs.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le second trimestre de l'exercice en cours et celui du dernier exercice :

(en milliers de dollars)	Second trimestre		Cumulatif (6 mois)	
	2016-17	2015-16	2016-17	2015-16
Financement public pour les charges d'exploitation	70 205	54 520	106 345	97 973
Financement public pour les immobilisations corporelles	19 626	20 354	39 817	31 036
TOTAL	89 831	74 874	146 162	129 009

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2. Charges

Entretien

Les charges d'entretien au cours du second trimestre représentent 89 % (93% — T2 2016) des charges totales pour le trimestre, atteignant pour les six (6) premiers mois 105,1 M\$ (105,7 M\$ — T2 2016).

Pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2016, les charges d'entretien sont principalement réparties comme suit :

- 6,5 M\$ de travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs ;
- 2,4 M\$ de travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- 56,9 M\$ de travaux pour le pont Champlain;
- 17,1 M\$ de travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- 7,9 M\$ de travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- 5,8 M\$ de travaux pour le tunnel de Melocheville;
- 2,3 M\$ de travaux pour l'Estacade;
- 5,6 M\$ de salaires et avantages sociaux;
- 0,6 M\$ de travaux pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges afférentes au fonctionnement au cours du semestre ont été de 1,5 M\$ (2,1 M\$ — 2016). Ces chiffres représentent 1,3 % des charges totales (1,8 % — 2016).

Administration

Les charges d'administration pour les six (6) premiers mois sont de 7 M\$ et représentent une augmentation de 0,7 M\$ par rapport au semestre de l'exercice précédent (6,3 M\$ — 2016). Au cours des six (6) derniers mois, les charges d'administration ont représenté 5,9 % (5,5 % — 2016) des charges totales.

3.2. Flux de trésorerie

Par rapport au 31 mars 2016, le solde de l'encaisse a diminué de 36,3 M\$ pour atteindre un montant de 37,7 M\$.

3.3. Enjeux stratégiques et risques

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois applicables à toutes les sociétés d'État.

3.3.1. Sécurité des ponts

La priorité de PJCCI consiste à assurer la sécurité constante de toutes ses structures. PJCCI administre judicieusement ses programmes relatifs aux ponts afin de prolonger le plus possible la durée de vie utile de ceux-ci.

Les ponts sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde, aux conditions climatiques et au sel de déglacage utilisé en abondance. En plus des travaux majeurs terminés ou en cours, ces structures devront faire l'objet de travaux importants au cours des dix (10) prochaines années. La congestion sur tous les ponts de la Rive-Sud de Montréal a une incidence sur la capacité de PJCCI de procéder aux travaux majeurs pendant les heures habituelles de travail, ce qui a un impact direct sur la planification, la réalisation et le coût des travaux. Des travaux majeurs de réfection sont planifiés ou en cours sur toutes les structures afin de maintenir les actifs dans un état acceptable pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité des structures. La planification à long terme ainsi que la communication et le partage d'informations sur les enjeux se poursuivent en permanence.

3.3.2. Financement durable

Dans ses décisions, PJCCI doit constamment considérer la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour protéger les actifs qu'elle gère et rencontrer sa mission d'assurer un passage sécuritaire sur ses structures.

Dans le Budget 2014, le gouvernement du Canada a approuvé un financement à PJCCI pour les cinq (5) années subséquentes, soit de 2014-2015 à 2018-2019. PJCCI priorise les travaux en tenant toujours compte, dans un premier temps, de la sécurité des usagers et, dans un deuxième temps, de la mise en place de mesures d'atténuation des risques.

Pour les projets en lien avec les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a reçu du financement dans le Budget 2014 pour les cinq (5) années subséquentes. PJCCI a également reçu du financement du Plan d'Action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), qui a été renouvelé en 2011 pour une période de quatre (4) ans avec le PASCf2. Une demande au Conseil du Trésor pour la phase 3 du PASCf a été approuvée en février 2016. Le PASCf, incluant le PASCf3, ne permet en effet que des projets d'une durée maximale de quatre (4) ans, couvrant la période jusqu'en 2019-2020. Cela représente un véritable défi puisque les projets concernant les eaux souterraines contaminées nécessitent un plan d'action à long terme. Malgré le financement reçu pour les années 2014-2015 à 2018-2019, et les fonds du PASCf, le besoin d'un financement à long terme sur une période de quinze (15) ans, à partir de 2016-2017 est donc impératif.

3.3.3. Gestion des ressources humaines

Compte tenu de l'envergure et de la croissance de son programme d'entretien majeur, PJCCI travaille en partenariat avec l'ensemble des employés à l'optimisation de sa performance. En 2016, PJCCI a décidé de mettre en place plusieurs initiatives, présentement en cours de réalisation, visant à poursuivre l'optimisation de la performance organisationnelle, afin de se doter d'une capacité accrue de mener à terme ses objectifs stratégiques.

Plusieurs travaux se poursuivent en vue d'assurer la réalisation des projets de façon efficace. Des équipes standardisent et documentent les processus et procédures des pratiques d'affaires de PJCCI.

En collaboration avec une firme spécialisée en gestion du développement organisationnel, PJCCI a identifié, pour une deuxième année consécutive, des stratégies d'apprentissage dans l'action permettant le développement et l'accompagnement des équipes dans l'exécution de leur plan opérationnel. De plus, une analyse des besoins spécifiques en formation a été réalisée pour chacun des services afin d'établir un plan de formation et une mise en œuvre au cours de l'année. Ce programme de formation permet d'appuyer le développement des gestionnaires dans l'application de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines et de poursuivre le développement des compétences de l'ensemble des employés en favorisant des formations adaptées aux besoins de PJCCI.

Soucieuse d'offrir un environnement de travail attrayant, sain et mobilisateur, PJCCI a fait réaliser un sondage organisationnel à l'automne 2015. Tous les résultats ont été communiqués aux employés.

PJCCI est présentement en négociation avec le Syndicat canadien de la fonction publique pour le renouvellement de la convention collective de ses employés cols blancs échue depuis le 31 décembre 2015. De plus, PJCCI prépare les négociations avec le Syndicat CSN pour le renouvellement de la convention collective de ses employés cols bleus également échue depuis le 31 décembre 2015.

Pour pallier aux vulnérabilités d'expertises causées par le départ effectif ou annoncé d'une personne clé de l'organisation, PJCCI met à jour son plan de contingence pour élaborer les activités d'apprentissage et les aides à la performance afin de capter et documenter les expertises.

La prévention de la santé mentale au travail prend une place de plus en plus importante au sein de l'organisation. Un programme de santé et mieux-être a été élaboré à cet effet et des activités sont prévues tout au long de l'année.

3.3.4. Technologies de l'information

Le dernier trimestre a été consacré à préparer la reprise des activités dans le cadre d'un avant-projet pour l'implantation de la gestion électronique des documents (GED) et des ateliers d'analyse des besoins sont prévus au cours de l'automne. Le dépôt du rapport final est prévu pour le quatrième trimestre de 2016-2017.

Dans le cadre de l'analyse de faisabilité débutée plus tôt cette année pour l'intégration de la gestion des actifs de PJCCI à l'environnement géomatique, un projet pilote a été démarré pour évaluer un logiciel d'inspection qui pourrait contribuer à améliorer la saisie et accroître la fiabilité de l'information contenue dans les systèmes de PJCCI.

3.3.5. Santé et sécurité (SST)

En septembre dernier, le conseil d'administration de PJCCI a entériné un programme cadre en santé et sécurité au travail pour 2016-2019. Ce programme s'intègre dans l'approche de développement durable et fait partie du plan d'entreprise, et permettra d'accélérer et de poursuivre l'évolution de la culture de prévention au sein de la Société. Un plan d'action pour 2016-2017 a été élaboré pour assurer le respect des obligations de PJCCI avec pour objectif de faciliter la maîtrise des risques et d'en assurer une amélioration.

PJCCI maintient et bonifie les exigences contractuelles des ressources destinées à la santé et sécurité dans les contrats de surveillance et le contrat de gestion globale de la santé et sécurité et en assure l'application. Ces contrats permettent à des spécialistes en SST de participer à toutes les étapes des projets de construction afin d'analyser les risques. Les ressources internes de PJCCI responsables de la gestion des contrats de construction sont accompagnées en mode coaching par le conseiller SST pour développer de nouvelles compétences reliées à la SST.

Tous les risques ou enjeux mentionnés ci-dessus sont interdépendants. PJCCI évalue les risques liés à la sécurité des ponts et au financement durable comme étant très élevés. Ainsi, pour assurer la sécurité des ponts, PJCCI doit disposer d'un financement durable lui permettant de se doter d'une structure d'entreprise solide appuyée par des ressources humaines et informationnelles de haut niveau.

3.3.6. Obligations environnementales

PJCCI participe au PASCF, administré par Environnement Canada, pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de contenir et de traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) à Montréal en bordure du fleuve St-Laurent. PJCCI travaille en partenariat avec des propriétaires et des parties intéressées à étudier la contamination des eaux souterraines dans ce secteur et mettre en œuvre des plans d'atténuation. Le projet Solution Bonaventure visant la gestion environnementale des eaux souterraines a ainsi été lancé. En ce qui a trait au plan environnemental pour le secteur Ouest, celui-ci fait l'objet d'un partenariat avec le gouvernement du Québec (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)), et PJCCI en assume la gestion.

3.3.7. Grands projets

PJCCI procède actuellement à de grands travaux sur les ponts et structures connexes dont elle est responsable. Voici une description des principales réalisations en T2 :

Pont Jacques-Cartier

Le pont, aujourd'hui âgé de 84 ans, est relativement en bon état. Cependant, plusieurs éléments sont à réparer au cours des prochaines années, notamment les piles et la structure d'acier. Des projets d'entretien majeur sont en cours depuis 2014 afin d'assurer la réfection des piles et culées, le renforcement de l'acier et des cadres de béton de la section 9. À ce titre, des travaux ont été réalisés dans plusieurs sections au niveau des piédestaux, des piles, de tablier, du trottoir ainsi que du pavillon de l'île Sainte-Hélène. De plus, la section de la voie maritime a bénéficié de travaux de renforcement et de peinture. Le programme de remplacement d'appareils d'appui et de renforcement des tours d'acier, de montants, de diagonales, de plaques de gousset verticales, de membrures inférieures principales et de poutres de levage est également entamé. Afin d'améliorer les communications en direct avec les usagers, des panneaux à messages variables ont été remplacés.

Les travaux de construction réalisés au cours du dernier trimestre visaient particulièrement la réfection de piles et le renforcement d'acier. Deux (2) contrats d'approvisionnement d'équipements ont été octroyés ainsi qu'un contrat de mise en œuvre pour le projet de mise en lumière du pont lancé au printemps 2016. Ce projet est réalisé en collaboration avec la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et le Secrétariat fédéral Canada 150.

De plus, un projet de stabilisation du talus à l'approche sud-est du pont est en cours, dans le cadre duquel le trottoir et l'escalier donnant accès au pont seront reconstruits. Ce projet est planifié avec la collaboration de la Ville de Longueuil.

Pont Honoré-Mercier

Au cours du second trimestre, le projet majeur de renforcement et de remplacement du tablier du pont a été complété sur la section fédérale du pont avec la réalisation des travaux dans la « section mixte ». Les travaux ont été réalisés par un entrepreneur et des travailleurs Mohawks de la réserve de Kahnawà : ke. Actuellement, des travaux d'entretien majeur sont en cours au niveau de la structure d'acier de la section de l'île Maline. Ces travaux devront se poursuivre sur d'autres éléments du pont afin de maintenir la structure dans un état acceptable, notamment sur les piles.

Des travaux de renforcement de piles ont été amorcés au cours de ce même trimestre.

Pont Champlain

Le pont Champlain est en fin de vie utile. Dans le but d'établir une stratégie globale d'entretien du pont jusqu'à sa mise hors service, PJCCI procède d'une façon continue à des inspections, monitoring en temps réel des éléments critiques, ainsi qu'à une veille de la capacité portante de l'ensemble de la structure. Cette stratégie doit assurer que le passage entre la Rive-Sud et l'île de Montréal demeure sécuritaire et efficace jusqu'à l'ouverture du nouveau pont. Des travaux importants à la structure sur des éléments comme les poutres, la dalle, les chevêtres, les fûts et les semelles des piles sont entrepris dans le cadre d'une stratégie globale de maintien suivant un programme décennal. De plus, des réparations aux éléments en acier de la structure de la travée principale et d'autres réparations importantes comme le remplacement des joints de dilatation doivent se poursuivre en continu pour assurer la disponibilité des voies et la sécurité des usagers de la route.

Le programme décennal de grands travaux de maintien du pont amorce sa huitième année en 2016-2017 et, sans surprise, des signes de détérioration continuent de se manifester puisque la détérioration d'un ouvrage en fin de vie utile a tendance à suivre une courbe exponentielle. Le calendrier annoncé du remplacement du pont d'ici la fin de 2018 nécessite la poursuite des travaux du programme d'entretien majeur, et de continuer de mettre en place des mesures de mitigation qui permettent de gérer adéquatement les risques liés, entre autres, à l'usure des éléments d'une structure en fin de vie utile.

Cette structure vieillissante nécessite un programme d'inspections détaillées dont la fréquence dépasse largement les normes minimales prescrites par la Société. De plus, dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, des instruments de mesure et d'analyse sophistiqués sont en place afin de surveiller le comportement de certains éléments importants du pont, et ce, en temps réel. Dans le même ordre d'idée, plus de 325 capteurs de haute précision ont

été installés pour suivre les déformations de certaines poutres. Des essais de charge sont réalisés mensuellement à l'aide d'une charge normalisée pour valider l'intégrité des capteurs et les données récupérées au quotidien.

Dans le but de gérer plus efficacement l'ensemble des activités reliées au pont Champlain, le bureau de projets Champlain a été mis en place au début de 2015. L'objectif principal est de regrouper l'ensemble des activités reliées à l'entretien du pont Champlain : l'ingénierie, l'inspection, le suivi du comportement structural et la gestion des contrats de construction. Le bureau de projets Champlain regroupe :

- Les ressources de PJCCI responsables de la gestion des contrats;
- Les consultants en structure responsables de l'intégrité structurale du pont - Cowi North America Ltd (COWI) et Stantec Experts-Conseils Ltée (STANTEC);
- Un consortium de firmes de génie conseil responsable de la surveillance des travaux de construction – (CABS);
- Un consortium de firmes de génie conseil responsable de l'inspection du pont – Stantec, Cima et EXP (SCE);

Le rapport de 2013 de la firme COWI, anciennement Buckland & Taylor Ltd, a identifié que des investissements additionnels de l'ordre de 389 M\$ étaient requis au cours de la période de 2014-2015 à 2017-2018 afin de maintenir la structure dans un état acceptable. Dans une mesure de gestion des risques et d'utilisation efficiente des fonds, toutes recommandations de COWI ou de Stantec sont révisées par le second consultant ainsi que par un comité d'experts sur lequel siègent deux (2) experts spécialisés en structures.

Les travaux des contrats en cours ont, entre autres, permis de sécuriser plus de 71% des 100 poutres de rive du pont à l'aide de différents systèmes de renforcement. Dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, l'installation des renforts des poutres de rive a pu être accélérée afin que 90% de ceux-ci soient installés en 2016-2017. Les dix (10) poutres restantes seront renforcées durant le premier semestre de 2017-2018.

Le programme de renforcement se poursuit également sur les autres parties de l'ouvrage. En septembre 2016, sept (7) joints de dilatation ont été complètement remplacés et des travaux de renforcement de poutres intérieures et de dalles ont également été exécutés.

En octobre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent et en a confié la gestion à Infrastructure Canada. Le 1er décembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé que le nouveau pont serait en place en 2018. Des mesures proactives sont envisagées au niveau de l'actuel pont Champlain pour parer aux éventualités de retard dans la livraison du nouveau pont.

Le 27 avril 2016, PJCCI a accordé un contrat pour des services de consultants afin de réaliser une étude d'avant-projet portant sur la déconstruction de l'actuel pont Champlain, selon les principes de développement durable (e.g. le transport des matériaux hors-site, la disposition

des rebuts et la réhabilitation du site, etc.) et sur la réalisation d'une évaluation environnementale du projet.

Cette étude d'avant-projet a pour but d'élaborer divers scénarios et de recommander celui qui sera optimal pour la déconstruction de l'actuel pont Champlain. Les scénarios élaborés doivent faciliter et permettre de définir une orientation définitive et assurer une bonne transition en vue de la réalisation du projet.

De plus, l'étude doit impérativement tenir compte des différents projets majeurs de la grande région métropolitaine de Montréal, dont celui de construction du nouveau corridor du pont Champlain, le projet de développement de la pointe Nord de l'Île-des-Sœurs, les travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, le projet de réaménagement de l'échangeur Turcot ainsi que divers autres projets de PJCCI, de la Ville de Montréal et du MTMDET.

L'étude doit examiner différentes méthodes et options de déconstruction pour chacun des quatre champs suivants :

- Les travaux de déconstruction ;
- Le transport des matériaux ;
- La valorisation des matériaux ;
- La mise en valeur des actifs.

Le 6 septembre dernier, un rapport d'avancement à 60% a été présenté à PJCCI afin de pouvoir apprécier le travail accompli et l'orientation du rapport.

Estacade

Les travaux de renforcement du tablier de l'Estacade et le déplacement de la piste cyclable en site propre sont maintenant complétés. PJCCI réalise une importante coordination et un suivi serré de l'utilisation de l'Estacade. Cette structure revêt en effet une importance capitale car elle représente un passage névralgique pour l'accès aux sites de mobilisation, tant pour les travaux de maintien de l'actuel pont Champlain que pour les travaux du Corridor du nouveau pont Champlain. Des travaux d'aménagement des approches et des contrôles d'accès ont débuté lors du dernier trimestre et seront complétés en 2016.

Autoroute Bonaventure

L'autoroute Bonaventure, construite au cours des années 60, fait l'objet d'un programme de réfection majeure visant le remplacement de plusieurs sections de tablier des voies élevées. Les travaux incluent également la réparation des piles, des chevêtres, des poutres, des appareils d'appuis et du pavage. Ce programme a débuté au cours de l'exercice 2009-2010 et a été complété au printemps 2016. Également, PJCCI a complété la conception visant la réfection de chaussées au sol et divers autres travaux sur la section 10 de l'autoroute Bonaventure. Les travaux de construction afférents ont débuté en juillet 2016.

Tunnel de Melocheville

Les travaux portant sur la signalisation, les systèmes de transport intelligent et de télésurveillance ont pour la plupart été complétés au deuxième trimestre de 2016-2017. De plus, des travaux de réfection majeure des tubes de circulation sont en cours dont 80% ont été complétés au cours du présent trimestre. Il est prévu que ces travaux seront complétés au terme du dernier trimestre de 2016-2017.

3.4. Rapport sur l'utilisation des crédits

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 338 M\$.

<i>En milliers de dollars</i>	Au trimestre du 30 septembre 2016			Au trimestre du 30 septembre 2015		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800
Financement disponible	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800
Crédits parlementaires (1)						
— Utilisés	106 345	39 817	146 162	97 973	31 036	129 009
— Requis	120 908	70 928	191 836	173 019	124 772	297 791
Total crédits parlementaires	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800

(1) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



+ SECTION 4

ÉTATS FINANCIERS NON-AUDITÉS
INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2016-2017

4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI

Pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2016, les états financiers non audités intérimaires de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers non audités intérimaires.

4.1. Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers non audités intérimaires, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le secrétariat du Conseil du Trésor. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'article 89 et à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, au *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.*, à la *Loi maritime du Canada* et aux statuts et règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs incluant le Président du Conseil et le Premier dirigeant de la Société. Celui-ci, par l'entremise du Comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, de contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité d'audit.



Glen P. Carlin, ing., FICI, FSCGC
Premier dirigeant



Claude Lachance, CPA, CMA, MBA, ASC
Directeur principal, Administration

24 novembre 2016


4.2. État de la situation financière au 30 septembre 2016

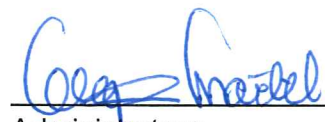
(non-audité – en dollars canadiens)

	30 septembre 2016	31 mars 2016
Actifs financiers		
Trésorerie	37 679 825	73 996 315
Débiteurs		
Montant à recevoir du Gouvernement du Canada	65 742 820	13 823 590
Autres	13 207 215	12 542 201
Total des actifs financiers	116 629 860	100 362 106
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Autres fournisseurs	99 486 948	84 257 787
Avantages sociaux futurs	1 413 547	1 288 041
Retenues contractuelles (Note 4.6.8)	15 398 556	12 810 568
Revenus reportés	163 508	269 591
Obligations environnementales (Note 4.6.3)	38 020 775	43 170 000
Total des passifs	154 483 334	141 795 987
Dette nette	(37 853 474)	(41 433 881)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.4)	526 323 762	502 181 579
Charges payées d'avance	2 222 152	671 643
Total actifs non financiers	528 545 914	502 853 222
Excédent accumulé	490 692 440	461 419 341

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

Approuvé par le Conseil d'administration :


Administrateur


Administrateur

4.3. État des résultats pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2016

(non-audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Six mois terminés le			
	31 mars 2017	30 septembre 2016		30 septembre 2015	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Baux et permis	586 000	147 262	295 371	201 546	882 380
Intérêts	500 000	158 289	325 770	181 646	456 761
Autres sources		5 390	6 963	3 261	8 730
Total des revenus	1 086 000	310 941	628 104	386 453	1 347 871
Charges (Note 4.6.9)					
Entretien	252 038 000	65 170 327	105 079 055	57 718 733	105 668 656
Fonctionnement	4 315 000	710 758	1 484 628	1 032 603	2 094 928
Administration	13 503 000	3 751 957	6 967 291	2 910 212	6 298 102
Obligations environnementales	(11 780 000)	4 018 084	3 986 319	(200 000)	(200 000)
Total des charges	258 076 000	73 651 126	117 517 293	61 461 548	113 861 686
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(256 990 000)	(73 340 185)	(116 889 189)	(61 075 095)	(112 513 815)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	227 253 000	70 205 019	106 345 175	54 519 649	97 973 216
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	110 745 000	19 626 389	39 817 113	20 354 650	31 035 856
Excédent lié aux activités	81 008 000	16 491 223	29 273 099	13 799 204	16 495 257
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	500 409 000		461 419 341		445 413 783
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	581 417 000		490 692 440		461 909 040

4.4. État de la variation de la dette nette pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2016

	Douze mois terminés le		Six mois terminés le		
	31 mars 2017	30 septembre 2016		30 septembre 2015	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$		\$		\$
Excédent de l'exercice lié aux activités	81 008 000	16 491 223	29 273 099	13 799 204	16 495 257
Acquisition d'immobilisations corporelles	(110 744 000)	(19 626 390)	(39 817 113)	(20 354 650)	(31 035 856)
Amortissement des immobilisations corporelles	41 396 000	7 887 802	15 674 930	7 495 035	14 990 124
Total de la variation due au total des immobilisations corporelles	(69 348 000)	(11 738 588)	(24 142 183)	(12 859 615)	(16 045 732)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(960 999)	(2 865 765)	(1 109 470)	(1 607 549)
Utilisation de charges payées d'avance	-	1 031 644	1 315 256	435 209	720 083
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	70 645	(1 550 509)	(674 261)	(887 466)
Diminution (augmentation) de la dette nette	11 660 000	4 823 280	3 580 407	265 328	(437 941)
Dette nette au début de l'exercice	(28 068 000)		(41 433 881)		(29 787 827)
Dette nette à la fin de l'exercice	(16 408 000)		(37 853 474)		(30 225 768)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

4.5. État des flux de trésorerie pour les six (6) mois terminés le 30 septembre 2016

	Six mois terminés le 30 septembre 2016		Six mois terminés le 30 septembre 2015	
	Réel trimestre \$	Réel cumulatif \$	Réel trimestre \$	Réel cumulatif \$
Activités de fonctionnement				
Excédent de l'exercice	16 491 223	29 273 099	13 799 204	16 495 257
Éléments sans effet sur la trésorerie:				
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.4)	7 887 802	15 674 930	7 495 035	14 990 124
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	12 443	125 506	266 513	(160 485)
Augmentation (diminution) des obligations environnementales	(4 614 803)	(5 149 225)	(200 000)	(200 000)
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement:				
(Augmentation) diminution des débiteurs	(29 520 042)	(52 584 244)	(25 351 602)	(27 709 297)
Augmentation des créditeurs et frais à payer	16 089 583	6 149 982	1 372 324	15 536 728
(Diminution) augmentation des retenues contractuelles	924 782	2 587 988	873 673	721 406
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(87 901)	(106 083)	(129 769)	(169 405)
(Augmentation) des charges payées d'avance	70 645	(1 550 509)	(674 262)	(887 466)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	7 253 732	(5 578 556)	(2 548 884)	18 616 862
Activités d'investissement en immobilisations corporelles				
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	(16 716 206)	(30 737 934)	(20 354 650)	(31 035 856)
Sortie de fonds				
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(16 716 206)	(30 737 934)	(20 354 650)	(31 035 856)
(Diminution) de la trésorerie	(9 462 474)	(36 316 490)	(22 903 534)	(12 418 994)
Trésorerie au début de l'exercice		73 996 315		65 137 984
Trésorerie à la fin de l'exercice		37 679 825		52 718 990

4.6. Notes afférentes aux états financiers non audités intérimaires

4.6.1. Pouvoir et activités

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la « Société »), fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (« SPFL »). Le 13 février 2014, elle est devenue une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle des ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Depuis le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société a comparé et révisé sa politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives et instruments connexes du Conseil du Trésor portant sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements. Suivant cet exercice fait en décembre 2015, la Société confirme qu'elle a rencontré les exigences de l'instruction.

La Société est non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société dépend du Gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produit reporté lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au Montant à recevoir du Gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparations et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apports de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du Gouvernement du Canada sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes:

- Ponts et routes entre 5 et 48 ans
- Véhicules et équipements entre 3 et 10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et des autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le Gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas une obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Les gestionnaires et les employés non syndiqués se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Les employés syndiqués accumulent les jours de congé de maladie non utilisés qui sont monnayables à leur départ. La Société comptabilise le coût des avantages sociaux futurs au titre des congés de maladie au fur et à mesure qu'ils sont acquis par les employés. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des

mesures environnementales sont comptabilisées comme des dépenses au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications telles que présentées dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisent. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement n'est pas déterminable ou que le montant en cause ne peut pas être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus relatifs aux travaux majeurs de réfection et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

4.6.3. Obligations environnementales

Par le passé, la Société a dressé un inventaire de toutes ses propriétés dans le but de classer leur état environnemental afin de prioriser les interventions. La Société compte un certain nombre de propriétés dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les propriétés concernées se situent sous le pont Jacques-Cartier et aux abords de l'autoroute Bonaventure. En ce qui a trait aux terrains sous le pont Jacques-Cartier, des contaminations des eaux et/ou du sol ont été relevées dans le cadre de cet exercice de classification, mais des travaux de suivis environnementaux et d'analyses plus poussées sont requis afin de déterminer si la nappe phréatique peut en être affectée et si un exercice de décontamination serait requis. Des travaux ont été entrepris au cours de l'exercice 2015-2016 à cet effet. Au 30 septembre 2016, aucun constat final n'a été émis concernant les actions à poser le cas échéant. Actuellement, comme le niveau de contamination, l'impact et les actions à prendre ne peuvent être déterminés, aucun passif environnemental n'a été comptabilisé.

Au 30 septembre 2016, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure à Montréal. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement opéré par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des taux de toxicité des eaux souterraines au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions : soit le secteur Est et le secteur Ouest.

a) Secteur Est

L'estimation de ce passif est fondée sur une conception détaillée effectuée par une firme externe. La Société a complété le processus d'octroi des contrats pour la réalisation et la surveillance des travaux de construction. En ce qui a trait à l'exploitation du système, les appels d'offres suivront les travaux :

- Les travaux ont débuté en juin 2016 et sont prévus se terminer à l'automne 2017.
- L'installation du système de pompage et de traitement devrait débuter en 2016.
- Les opérations de confinement et pompage devraient débuter en 2017 pour une période estimée à quinze (15) ans. La durée du projet ira au-delà de quinze (15) ans, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de quinze (15) ans.
- Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

b) Secteur Ouest

La Société a octroyé un contrat pour la construction d'une barrière hydraulique et d'une usine de traitement. Par conséquent, l'évaluation de l'obligation afférente au secteur Ouest repose sur les termes financiers de ce contrat :

- La construction d'une barrière hydraulique et de l'usine de traitement a débuté en juin 2016 et est prévue se terminer en juin 2017.
- Les opérations de confinement devraient débuter en 2017 pour une période estimée à quinze (15) ans. La durée du projet ira au-delà de quinze (15) ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de quinze (15) ans.
- Pour le projet du secteur Ouest, la portion des coûts assumés par la Société est de 50 % des coûts totaux à encourir.
- Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

La Société assurera la gestion de ce projet.

Principales hypothèses		Secteur Est	Secteur Ouest
Au 30 septembre 2016 (31 mars 2016)			
Taux d'actualisation (note1):			
i) Exercices 2016 et 2017	31 mars 2016	0,54 %	0,54 %
	30 septembre 2016	0,51 %	0,51 %
ii) À long terme	31 mars 2016	2,00%	2,00 %
	30 septembre 2016	1,64 %	1,64 %
Taux inflation – IPCBNR (note 2) :			
Bâtiments non résidentiels		31 mars 2016	3,17 %
		30 septembre 2016	2,99 %
Facteur de précision		+/-10 %	-
Fourchette non actualisée et inflationnée :			
Au 31 mars 2016	Minimum	36 210 000 \$	12 752 000 \$
	Maximum	44 012 000 \$	12 752 000 \$
Au 30 septembre 2016	Minimum	34 770 000 \$	12 660 000 \$
	Maximum	42 500 000 \$	12 660 000 \$
Fourchette actualisée et inflationnée :			
Au 31 mars 2016	Minimum	32 050 000 \$	11 120 000 \$
	Maximum	39 300 000 \$	11 120 000 \$
Au 30 septembre 2016	Minimum	32 050 000 \$	11 550 000 \$
	Maximum	34 155 000 \$	11 550 000 \$
Dépenses réelles cumulatives au 30 septembre 2016		3 984 160 \$	1 595 065 \$
Provision Passif environnemental		28 065 840 \$	9 954 935 \$

Pour 2016, l'obligation relative au secteur Ouest repose sur les termes financiers des contrats octroyés, donc aucune fourchette n'est à considérer.

En juin 2016, PJCCI a débuté les travaux prévus pour les deux secteurs. Au cours du dernier trimestre, des dépenses totalisant 4,9 M\$ ont été encourues (cumulatif 2016-2017 de 5,8 M\$) et ont diminué le passif environnemental. En date du 30 septembre 2016, la Société estime donc l'obligation environnementale à un montant de 38 020 775 \$ (43 170 000 \$ au 31 mars 2016) pour les secteurs Est et Ouest. Ce montant a été enregistré à titre d'Obligations environnementales à l'État de la situation financière au 30 septembre 2016.

Note 1 : Taux Rendements d'obligations types du gouvernement canadien

Note 2 : Indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels

4.6.4. Immobilisations corporelles

(non-audité – en dollars canadiens)

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et équipements	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
1 ^{er} avril 2015	6 890 863	544 443 535	4 471 884	112 687 099	668 493 381
Acquisitions	-	22 129 437	346 735	64 979 498	87 455 670
Aliénations	(1 640 746)	(72 732 742)	(165 534)	-	(74 539 022)
Transferts	-	23 655 223	-	(23 655 223)	-
31 mars 2016	5 250 117	517 495 453	4 653 085	154 011 374	681 410 029
Acquisitions	-	2 663 115	263 251	36 890 747	39 817 113
Aliénations	-	-	-	-	-
Transferts	-	31 682 455	-	(31 682 455)	-
30 septembre 2016	5 250 117	551 841 023	4 916 336	159 219 666	721 227 142
Amortissement accumulé					
1 ^{er} avril 2015	-	190 801 449	3 341 455	-	194 142 904
Amortissement	-	28 369 600	556 567	-	28 926 167
Aliénations	-	-	-	-	-
Cessions	-	(43 683 080)	(157 541)	-	(43 840 621)
31 mars 2016	-	175 487 969	3 740 481	-	179 228 450
Amortissement	-	15 508 048	166 882	-	15 674 930
Aliénations	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
30 septembre 2016	-	190 996 017	3 907 363	-	194 903 380
Valeur comptable nette					
31 mars 2016	5 250 117	342 007 484	912 604	154 011 374	502 181 579
30 septembre 2016	5 250 117	360 845 006	1 008 973	159 219 666	526 323 762

4.6.5. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

4.6.6. Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Dans le cadre d'un projet pour des travaux qu'elle faisait exécuter pour elle-même et pour un partenaire et dont elle partage les coûts avec ledit partenaire, la Société a déposé le 23 novembre 2012, auprès de son partenaire, une réclamation pour des coûts supplémentaires encourus ou à encourir par la Société et découlant de décisions dudit partenaire. Pour le moment, la direction estime qu'il lui est impossible d'établir une estimation de l'incidence financière de cette réclamation.

4.6.7. Passifs éventuels liés aux immobilisations corporelles

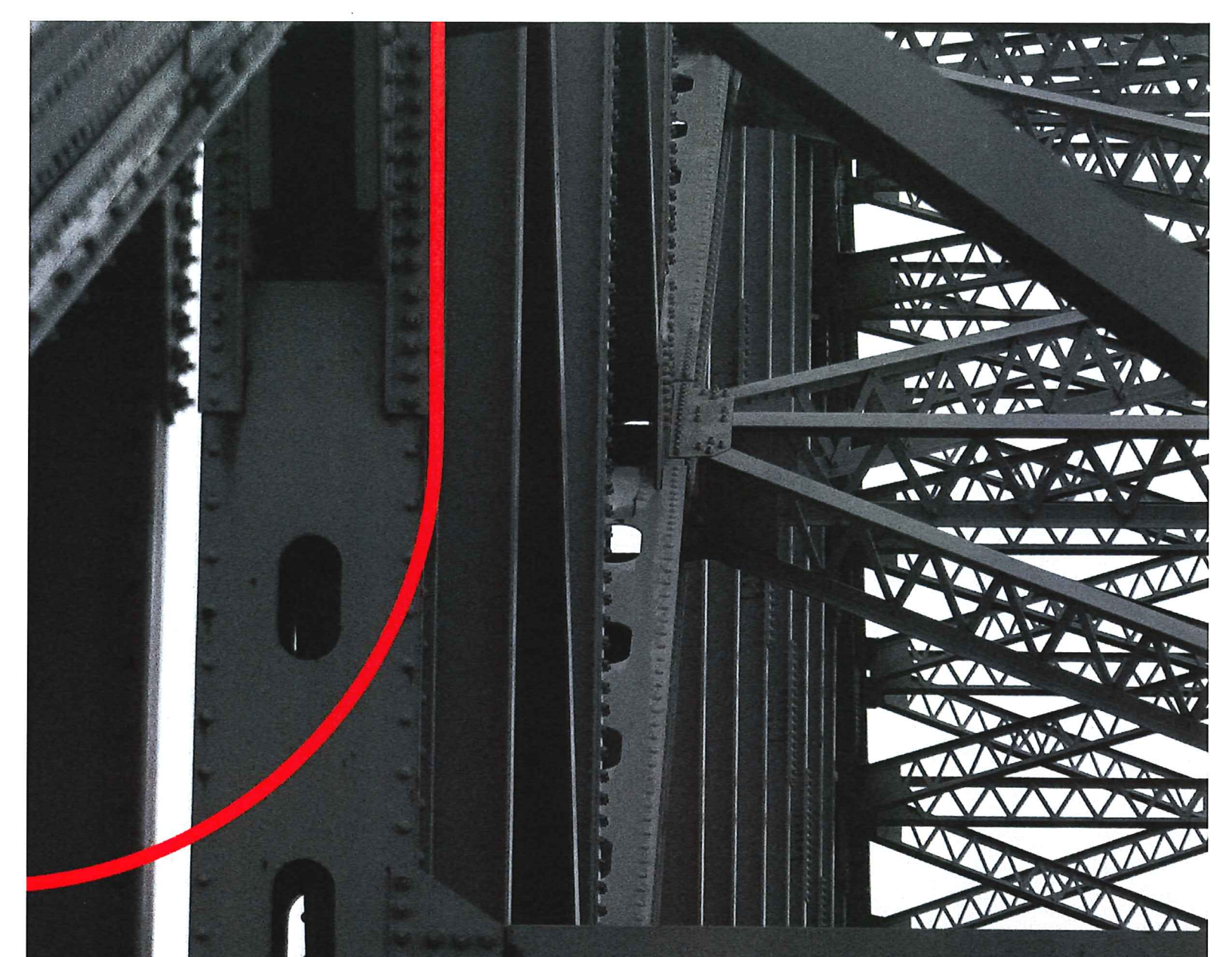
- a) Un permis a été octroyé à la Société pour placer, maintenir et utiliser un câble pour les signaux de télévision en circuit fermé sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Ce permis, dont le terme est « durant plaisir », contient une clause de résiliation en vertu de laquelle le propriétaire ou la Société peut résilier le permis en tout temps en donnant un avis écrit à l'autre partie. Lors de l'annulation, le permis prévoit que la Société devra enlever immédiatement ses installations, à ses frais, des terrains et lieux du propriétaire, à défaut de quoi le propriétaire les enlèvera et remettra l'emplacement en bon état, aux frais de la Société, ou au choix du propriétaire, celui-ci les conservera sans compensation. Ni le propriétaire des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier le permis en date du 30 septembre 2016. Comme la date de résiliation éventuelle du permis est indéterminable, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté pour l'exercice en cours.
- b) La Société détient certaines structures érigées sur des terrains dont le propriétaire en a transféré la gestion et l'administration au Gouvernement du Canada. Les documents juridiques de transfert prévoient que, advenant un changement d'utilisation de ces structures par rapport à l'utilisation qui en était faite au moment du transfert, le propriétaire reprendra le contrôle des terrains, et ce, sans aucune indemnité pour les structures construites, à condition qu'elles soient dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces structures. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté dans les états financiers.

4.6.8. Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée « retenue d'exécution ») et retient une nouvelle somme équivalente à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie »). Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie ») réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat après l'expiration de la période de garantie.

4.6.9. Charges selon leur objet

	30 septembre	
	2016	2015
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	82 218 867	82 865 420
Obligations environnementales	3 986 319	(200 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 674 930	14 990 124
Salaires et avantages sociaux	8 637 315	8 036 578
Services professionnels	3 640 254	4 307 597
Biens et services	3 359 608	3 861 967
Total des charges	117 517 293	113 861 686



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca

Twitter | LinkedIn | Facebook | YouTube

